

	Up ! Enhanced Management	Première édition
	4 La finance 4.3 La comptabilité	http://www.up-comp.com contact@up-comp.com

- Augmenter le compte de **TVA** due à l'état de numéro 4457.

&

Ces opérations comptables s'appellent des **imputations** et elles sont écrites dans le **journal**.

Exemple :

26 oct. 2001	Facture n° 1 pour le produit X.	Débit	Crédit
	701 Produit.		10 000,00 €
	531 Caisse.	11 960,00 €	
	4457 TVA.		1 960,00 €

Tableau 61 – Les imputations dans le journal

Chaque imputation correspondant à un échange avec l'extérieur de l'entreprise est caractérisée par une **pièce comptable**. La mise en correspondance de la pièce comptable et du compte est appelée **lettrage**. Dans l'exemple précédent, le lettrage est caractérisé par la référence **Facture n°1 pour le produit X**.

a

La réception de la pièce comptable déclenche la saisie des imputations dans le journal. Chaque imputation dans le journal donne lieu à des écritures dans les comptes correspondants du grand livre.

&

Chaque imputation correspondant à un échange à l'intérieur de l'entreprise est appelée **virement de compte à compte**.

4.3.2 Les pièces comptables les plus usuelles

&

Une **pièce comptable** est un document reçu d'un tiers ou émis à destination d'un tiers et donnant lieu à des écritures comptables.

Les principales pièces comptables sont les suivantes :

&

- **Une avance.**
Un client a effectué un règlement trop important au regard d'une facture émise. Le montant de l'avance est le trop perçu.

&

- **Un avoir.**
Un client a reçu une facture trop importante qu'il a réglée sans contester. L'entreprise s'en est aperçue, aussi elle lui crée un avoir comportant une avance d'un montant correspondant à l'excès facturé.

&

- **Un bordereau de règlement.**
- **Un bulletin de salaire.**
- **Une caution.**
Une caution est demandée au client lorsque celui-ci possède un bien de l'entreprise qui lui est prêté et qu'il doit rendre après usage. Elle permet de recouvrir une partie du prix du bien si celui-ci n'est pas rendu à l'entreprise.
Une caution n'est pas encaissée et donc elle n'est pas soumise à la **TVA**.

&

- **Un chèque.**
- **Un dépôt de garantie.**
Un dépôt de garantie est demandé au garant du client lorsque ce dernier comporte un risque significatif au regard de ses créances envers l'entreprise. Il permet de recouvrir une partie du montant des créances au cas où le client deviendrait défaillant.
Un dépôt de garantie n'est pas encaissé et donc il n'est pas soumis à la **TVA**.

&

- **Une échéance.**
Une échéance est un montant devant être payé à une date donnée. Chaque facture a une échéance initiale dépendant des conditions de paiement accordées au client.

&